



OBJET :

**Colloque
« Collectivités & biodiversité », Montpellier,
7 et 8 Février 2018**

La loi pour la reconquête de la *biodiversité*, de la nature et des paysages a inscrit le principe de coopérations renforcées entre les collectivités territoriales et l'Agence française pour la biodiversité (AFB), récemment créée.

Pour accompagner ce mouvement, **le CNFPT et l'AFB s'associent et programment conjointement un événement « Quelles stratégies communes et quels partenariats pour la préservation de la biodiversité ? » les 7 et 8 février 2018 à Montpellier.**

Etape importante dans le développement des futures collaborations entre les collectivités locales et l'AFB, ce colloque s'adresse aux élus et aux services Aménagement du territoire, techniques, santé et social des collectivités territoriales de métropole et en outre-mer, ainsi qu'à l'ensemble de leurs partenaires publics, associatifs ou privés.

Organisateurs du colloque national

A compter du 1^{er} janvier 2017, la loi « Pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages » adoptée le 20 juillet 2016 **crée l'Agence Française pour la Biodiversité (AFB). Cet établissement public regroupe 4 organismes qui sont l'Agence des aires marines protégées, l'atelier technique des espaces naturels, parcs nationaux de France et l'office national de l'eau et des milieux aquatiques.**

L'AFB est localisée principalement à Brest, Paris et Montpellier mais est aussi implantée territorialement à travers des directions interrégionales et des services départementaux (plus de 110 localisations), regroupant environ 1200 agents.

Elle est chargée de la réservation, gestion et restauration de la biodiversité, du développement des connaissances, ressources, usages et services écosystémiques attachés à la biodiversité, de la gestion équilibrée et durable des eaux et de la lutte contre la biopiraterie. Son intervention portant sur l'ensemble des milieux terrestres, aquatiques et marins du territoire métropolitain et ultra-marin.

La formation de l'AFB vise tous les acteurs mettant en œuvre des politiques publiques pour la biodiversité.

Le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) est un établissement public administratif au service des collectivités territoriales et de leurs agents (1 876 000 emplois répartis sur 233 métiers). Il est constitué d'un siège national, de vingt-neuf délégations, de quatre instituts nationaux spécialisés d'études territoriales (INSET) et d'un institut national des études territoriales (INET). Le CNFPT est chargé de la formation et de la professionnalisation des personnels des collectivités territoriales ainsi que de l'organisation de certains concours et examens professionnels de la fonction publique territoriale.

Il est capable de déployer un dispositif de formation, de manière coordonnée et uniforme, sur l'ensemble du territoire. Pour ce faire, le CNFPT s'appuie sur ses pôles de compétences qui, dans les instituts, ont un rôle d'animation du réseau de l'expertise territoriale. Les pôles de compétences techniques et environnement sont situés au CNFPT /INSET Montpellier qui pilote cet événement national.

Une forte volonté des partenaires associés d'en faire un évènement phare

- Le 6 avril dernier, l'AFB et le CNFPT (organisateur) ont réuni un premier **comité d'orientation** avec ces partenaires :
 - Institutions et têtes de réseau : Ministère (DEB), AMF, ADF, AdCF, ARF, Ecomaires
 - Référents : opération Capitales-Françaises biodiversité ; Plante et Cité ; Hortis ; AITF ;
 - Partenaires locaux : CR Occitanie ; CG34 ; Ville et Agglo de Montpellier
- Les membres ont validé le principe d'être partenaires de l'opération, d'y contribuer dans sa préparation, et dans le relais d'information qu'ils peuvent assurer dans leurs réseaux et via leurs médias respectifs.
- Ils ont surtout confirmé qu'au regard des évolutions récentes (parution de la loi Biodiversité et ses nouveaux outils, financement de l'action territoriale eau/biodiversité par les agences de l'eau, création de l'AFB, enjeux autour de la création des ARBs dans de nombreuses régions, enjeux Climat/Biodiversité...) et des grands calendriers électoraux (ouverture d'une nouvelle mandature en 2017, renouvellement complet des instances Congrès des maires nov. 2017, pas d'élections majeures avant les élections locales de mars 2020), la tenue d'un évènement début 2018 sur le sujet « Collectivités, territoires & biodiversité » avait du sens et serait fondateur.
- Ils se sont engagés à contribuer sur le fond du programme, de l'animation éventuellement, et dans la recherche d'intervenants (notamment d'élus, par les associations têtes de réseau, pour participer aux séquences et panels.
- Suite au dernier comité technique de l'AMI TVB, la FNCAUE a confirmé son souhait d'adosser une journée de séminaire de restitution des actions menées par le réseau CAUE dans le cadre de cet AMI aux deux jours de colloque prévus les 7 et 8 février 2018 à Montpellier.

Public cible pour l'évènement.

- Ce colloque est une étape dans le développement des futures collaborations avec les collectivités locales.
- Il ne doit pas être présenté comme le seul évènement sur le sujet, mais comme un jalon important dans le cadre d'un programme de travail AFB sur le sujet Biodiversité/Collectivités-Territoires. Le colloque apporte donc une forme de contribution-clé à ce programme de travail

Public cœur de cible :

- Le cœur de cible de ce colloque : les services en charge des questions de biodiversité-eau-espaces verts / environnement-DD / aménagement / cadre de vie des collectivités, mais également des secteurs connexes (urbanisme / développement local / agriculture / voirie/bâtiment/ énergie) ainsi qu'à leurs partenaires publics, associatifs ou privés (ce qui dans ce domaine nécessite sûrement une priorisation).
- Champ géographique : métropole et en outre-mer

Place des élus :

- Considérant qu'un tel colloque ayant pour objet de i/ donner de la lisibilité à la conduite des politiques biodiversité par les collectivités, ii/ de la lisibilité dans les actions pouvant être menées avec les collectivités, iii/ de contribuer à mobiliser les collectivités sur cette politique (plus d'initiatives et de projets concrets, et de mise en cohérence), il est primordial que des élus en soient, en scène et dans les débats pour échanger et contribuer à donner du sens aux orientations qui seraient prises.

La problématique du colloque :

Objectifs :

- Montrer comment les politiques de biodiversité sont mobilisées de façon transversale par l'ensemble des services techniques, aménagement du territoire, social, santé, des collectivités territoriales comme un axe fort des transitions environnementales.
- Accompagner l'émergence d'un travail collaboratif entre les réseaux d'espaces naturels protégés de l'Etat et des territoires (PNR, PNF, Aires marines, réserves naturelles, milieux humides, ENS...) et les réseaux de gestionnaires des espaces publics urbains supports de biodiversité protégée et ordinaire (Ville, intercommunalité...).
- Développer la synergie entre les réseaux de chercheurs en sciences écologiques et sociales et les gestionnaires de la biodiversité sur le plan des méthodes et des évaluations des politiques publiques.

Contexte

La loi adoptée le 20 juillet 2016 (art 21) prévoit que « L'Agence française pour la biodiversité et les collectivités territoriales coordonnent leurs actions dans les domaines d'intérêt commun. Les régions et l'Agence française pour la biodiversité peuvent mettre en place conjointement des délégations territoriales, dénommées agences régionales de la biodiversité, auxquelles peuvent notamment s'associer les départements, en particulier au titre de leur compétence en matière d'espaces naturels sensibles. Ces délégations exercent tout ou partie des missions de l'agence, à l'exception des missions de police de l'environnement. Elles peuvent être constituées en établissements publics de coopération environnementale mentionnés à l'article L. 1431-1 du code général des collectivités territoriales. Dans les départements et collectivités d'outre-mer, ces délégations peuvent être constituées à la demande de plusieurs collectivités mentionnées au présent article et exercent alors leurs compétences sur tout ou partie du territoire de ces collectivités. »

Par ailleurs, une modification de l'art L213-10 du code de l'environnement stipule qu'« en application du principe de prévention et du principe de réparation des dommages à l'environnement, l'agence de l'eau établit et perçoit auprès des personnes publiques ou privées des redevances pour atteintes aux ressources en eau, au milieu marin et à la biodiversité », ce qui ouvre à de nouvelles perspectives pour les prochaines années.

Ainsi, l'AFB contribue à la préservation, à la gestion et à la restauration de la biodiversité, au développement des connaissances, ressources, usages et services écosystémiques attachés à la biodiversité, à la gestion équilibrée et durable des eaux et à la lutte contre la biopiraterie. Elle doit notamment apporter son appui scientifique, technique et financier à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques de l'État et des collectivités territoriales et de leurs groupements menées dans son domaine de compétence. A ce titre, un « département « partenariat dans les territoires » est créé.

Les collectivités locales, dans un champ de compétences renforcé par les lois MATPAM (janvier 2014) et NOTRe (août 2015) sont au premier rang pour la mise en œuvre de ces politiques dans les territoires. C'est aussi dans la diversité des réalités de ces mêmes territoires, qu'en relations avec de multiples acteurs, se mettent en place les stratégies, se mènent les expériences ou les innovations qui permettront qu'AFB et partenaires territoriaux, portent ensemble la biodiversité au rang de projet de société.

Dès sa création l'AFB propose à ses partenaires un dispositif d'accompagnement des démarches de coordination des actions nationales et territoriales.

Ce colloque représente une étape fondamentale dans le développement des futures collaborations entre l'AFB et les collectivités locales. Il s'inscrit dans le cadre de la convention cadre de partenariat entre le CNFPT et l'AFB.

Ce colloque doit permettre de faire un état des lieux des compétences, attentes et expériences des acteurs ; de partager les démarches de partenariats en cours (notamment pour la création d'Agences régionales de la biodiversité), d'identifier de nouveaux objectifs de collaboration entre l'AFB.

De plus, le colloque permettra de s'interroger et de définir des axes stratégiques visant, pour l'AFB et les collectivités territoriales, à accompagner, susciter ou intégrer les initiatives citoyennes comme facteur d'innovation pour la mise en œuvre de politiques publiques territoriales à même de favoriser la reconquête de la biodiversité

Pré programme à finaliser avec les partenaires et contributeurs du colloque

Version de travail

7 février matin plénières	7 février après-midi : ateliers participatifs
<ul style="list-style-type: none"> • Les collectivités territoriales acteurs de premier plan pour reconquérir la biodiversité • La gestion de la biodiversité par les collectivités territoriales un foisonnement d'initiatives (ex. Capitale française de la biodiversité ; planification, gestion, participation citoyenne ; nature urbaine, espaces protégés, ...). • L'AFB, un nouveau partenaire pour renforcer les politiques publiques de préservation de la biodiversité. • Les ARB, état des lieux et perspectives • Restitution de l'étude CNFPT/plante et cité impacts, enjeux de l'émergence des politiques publiques territoriales de biodiversité sur les organisations territoriales, les compétences et les projets. <p>A compléter</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les politiques publiques de préservation de la biodiversité par les CT, freins et forces comment les CT répondent déjà aux missions de l'AFB (2) <p>Ateliers participatifs, sur 5 missions de l'AFB, quelles stratégies communes et quels partenariats l'AFB et les CT peuvent-elles nouer ?</p> <p>Thématiques en lien avec les missions de l'AFB et la loi biodiversité dont</p> <ul style="list-style-type: none"> • Information, sensibilisation, pédagogie et mobilisation citoyenne • Amélioration de la mise à disposition des connaissances sur la biodiversité • Animation des réseaux d'acteurs et l'appui à leurs membres • Suivi des démarches stratégiques et mise en cohérence des politiques publiques • Autres dans les politiques publiques prégnantes dans les collectivités : génie écologique, TVB, changement climatique et biodiversité, résilience écologique... <p>Les CT ont une responsabilité de planification, de mise en œuvre de projet et d'évaluation de leurs actions. Comment à ces trois grandes étapes de mise en œuvre de politique publique, les CT collaborent avec différents partenaires pour être plus efficaces ?</p>
8 février matin Visites/ rencontres de réseaux	8 février après-midi/ Synthèses et perspectives
<ul style="list-style-type: none"> • Visites locales valorisant des approches de • Forum aux initiatives et speed dating de porteurs de projets • Master classes thématiques (méthodes agiles ou innovantes pour renforcer les synergies entre acteurs ; 	<p>Synthèse : fondements de la feuille de route entre l'AFB et les collectivités territoriales</p>